

COMPÉTENCES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (Formation ordinaire)

À l'initiative de l'agent

CAP en formation ordinaire

Thème de la saisine	Avis ou information	CAS DE SAISINES	Références juridiques au 01/02/2025
Carrière	Avis	Révision du compte rendu d'entretien professionnel (CREP).	CGFP : L111-2, L263-3, L521-1, L521-3, L521-4 et L521-5 R263-10 3° D. 2014-1526 (art 7-II)
Formation	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF).	CGFP : L422-1, L422-8 et L422-11 R263-10 4° D. 2007-1845
Conditions d'exercice des fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une autorisation d'accomplir un service à temps partiel (refus d'autorisation ou litiges relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel).	CGFP : L263-3, L612-1, L612-2 et L612-13 R263-10 1° D. 2004-777
Conditions d'exercice des fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps (CET).	CGFP : L621-4 et L621-5 R263-10 6° D. 2004-878 (art 10)
Conditions d'exercice des fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale de télétravail (opposé à une demande initiale ou à un renouvellement ainsi que l'interruption à l'initiative de l'autorité territoriale)	CGFP : L430-1 R263-10 5° D. 2016-151 (art 10)
Fin de fonctions	Avis	Refus par l'autorité territoriale d'une acceptation de démission.	CGFP : L263-3, L551-1 et L551-2 R263-10 2°
Mobilité	Avis	Reclassement par l'autorité territoriale d'un fonctionnaire reconnu inapte à titre permanent à l'exercice de ses fonctions, en l'absence de demande de l'agent.	CGFP : L826-3 R263-10 7° D. 85-1054 (art 3-1)



- **Secrétariat des CAP en formation ordinaire**
01 56 96 81 82
cap@cig929394.fr

*Retrouvez toutes les informations utiles sur le site du CIG Petite Couronne www.cig929394.fr
 à la rubrique « gestion des ressources humaines » « organismes placés auprès du CIG » :
 >>> [Commissions administratives paritaires](#)*